

# In Extenso

**In Extenso Ile de France Audit**

Tél. : 01 69 11 66 66  
Fax : 01 69 11 66 40  
www.inextenso.fr  
www.reussir-au-quotidien.fr

## **ASSOCIATION UNIV E5T**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

19, rue de Miromesnil  
75008 Paris

---

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

# In Extenso

In Extenso Ile de France Audit

Tél. : 01 69 11 66 66  
Fax : 01 69 11 66 40  
[www.inextenso.fr](http://www.inextenso.fr)  
[www.reussir-au-quotidien.fr](http://www.reussir-au-quotidien.fr)

## ASSOCIATION UNIV E5T

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

19, rue de Miromesnil  
75008 Paris

---

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

Aux membres de l'organe délibérant,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Univ E5T relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable relatif à la première mise en application du règlement ANC n°2018-06 du 6 décembre 2018.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association nous nous sommes assurés du respect du principe de rattachement des charges et des produits à l'exercice comptable.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association Univ E5T à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lisses, le 03 juin 2021

Le Commissaire aux comptes

**IN EXTENSO ILE DE FRANCE AUDIT**

**Jean-Philippe FERY**

## Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( I )</b>				
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				5 102
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 038		1 038		
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	12 578		12 578	12 588	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL ( II )</b>	13 616		13 616	17 690
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
	<b>TOTAL ACTIF (I à V)</b>	13 616		13 616	17 690
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

## Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	1 497		
Excédent ou déficit de l'exercice	11 455	1 497	
Total des fonds propres (situation nette)	12 952	1 497	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres			
Total des fonds propres	12 952	1 497	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	664	16 192
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	664	16 192	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	13 616	17 690	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	11 454,68	1 497,37	
(1) Dont à moins d'un an	664	16 192	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat <sup>1/2</sup>

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		11 642
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	24 000	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	20 000	26 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	204		
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>44 204</b>	<b>37 642</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	32 750	24 503
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges			
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>32 750</b>	<b>24 503</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>11 455</b>	<b>13 139</b>

## Compte de Résultat 2/2

		31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 455	13 139
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts		11 455	13 139
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		44 204	37 642
TOTAL DES CHARGES		32 750	36 145
EXCEDENT ou DEFICIT		11 455	(11 642,00) 1 497
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			
TOTAL			

# Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **13 616** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
  - un total produits de **44 204** euros
  - un total charges de **32 750** euros
  - dégage un résultat de **11 455** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2019**
- finit le **31/12/2019**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux ) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **ASSOCIATION UNIVE5T** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

## FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du

## Annexe au Bilan

plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

**Etat des immobilisations**

Néant

**Etat des amortissements**

Néant

**Etat des provisions**

Néant

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Néant

**Charges et produits constatés d'avance**

Néant

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :**

Les contributions volontaires dont bénéficie le fonds de dotation n'ayant pas un caractère significatif, leur valorisation n'a pas été considérée comme nécessaire pour l'exercice 2019.

## Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	1 038	1 038		
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>1 038</b>	<b>1 038</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	664	664		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>664</b>	<b>664</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

# Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2018	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2019
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		1 497			1 497
Excédent ou déficit de l'exercice	1 497	(1 497)	11 455		11 455
<b>Situation nette</b>	<b>1 497</b>		<b>11 455</b>		<b>12 952</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>1 497</b>		<b>11 455</b>		<b>12 952</b>

**Association UnivE5T**  
**Association déclarée par application de la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et du**  
**décret du 16 août 1901**

**Assemblée du 4 juin 2021**

**Rapport de gestion sur les opérations**  
**De l'exercice clos le 31/12/2019**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31/12/2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

***ORDRE DU JOUR***

- 1) Rapport de Gestion de la Présidente du Conseil d'Administration
- 2) Approbation des Comptes 2019 et rapports du Commissaire aux comptes
- 3) Adoption du Budget 2020
- 4) Informations et Questions diverses

## **ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION**

L'année 2019 a été la véritable première année d'exercice pour UnivE5T.

Notre association qui bénéficie en priorité de concours publics et de subventions d'exploitation avait pour mission de reprendre l'organisation de l'Université d'été de La Rochelle.

L'Université 2019 concernait les opportunités de la croissance verte dans les territoires. Elle a réuni 1000 participants et une centaine d'intervenants pendant les 2 jours, précédé comme d'habitude d'une Avant-première à La Rochelle, au cœur de la démarche zéro carbone dans les territoires.

Ces succès ont permis l'arrivée de nouveaux partenaires au sein de l'Association.

Au cours de cet exercice social, du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2019 nous avons réalisé une collecte brute de 24 000 euros pour les concours publics et 20 000 euros pour la Fondation E5T, soit un total de 44 204 euros contre 37 642 euros en 2018.

Le total de nos produits d'exploitation 2019 s'élève à 44 204 euros.

Nos charges d'exploitation 2019 se sont élevées à 32 750 € euros contre 24 503 euros pour 2018.

Compte tenu de la structure de notre activité en 2019, les postes de charges les plus importants ont été les suivantes :

1. Les coûts de Publicité publications pour 9 476 euros
2. Les coûts d'Organisation des événements 22 831 euros

En conséquence, notre résultat net 2019 se traduit par un bénéfice de 11 455 euros contre 1 497 euros en 2018.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

## **ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

L'année 2019 a montré que l'Association Univ E5T peut assurer en 2020 la poursuite de l'Université de La Rochelle dont ce sera le 10<sup>ème</sup> anniversaire.

- Organisation de la huitième Université de La Rochelle les 26 et 27 août 2020 avec une avant-première le 25 août avec Atlantech venant renforcer des synergies bien établies.

Nous vous présentons un budget prévisionnel UnivE5T pour 2020 dont les caractéristiques principales sont :

- Des produits d'exploitation pour 50 000 euros au minimum

- Des charges d'exploitation pour 48 000 euros au maximum
- Un résultat d'exploitation à l'équilibre

La recherche de fonds pour 2020 a été lancée dès le début de l'année 2020.

### **PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019.

#### **Bilan :**

##### **A l'actif :**

- Les disponibilités nettes sont de 12 578 euros.

##### **Au passif :**

- Les dettes fournisseurs ressortent à 664 euros.

#### **Compte de résultat :**

Les produits d'exploitation ressortent à 44 204 euros.

Les charges d'exploitation s'établissent à 32 750 euros.

#### **Résultats - Affectation :**

L'exercice clos le 31/12/2019 fait ressortir un bénéfice de 11 455 euros.

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2019 nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau qui s'élève à 1 497 euros et qui s'établira après cette affectation à 12 952 euros

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre présidente, pour l'exercice écoulé.

**La présidente, Myriam Maestroni**



**Association UnivE5T**  
**Association déclarée par application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du**  
**16 Aout 1901**

**Procès-verbal du 4 Juin 2021**

Le 4 juin 2021 à 11 H, les fondateurs de l'association Association UnivE5T. se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire.

Étaient présentes les personnes suivantes :

Madame Myriam Maestroni Présidente  
Monsieur Éric Mestrallet  
Madame Daiana Boismoreau  
Monsieur Franck Bruneau  
Monsieur Denis Bonin  
Remy Guillaume (Inextenso)

Madame Myriam Maestroni est nommée président de séance ;  
Monsieur Denis Bonin est nommé secrétaire de séance.

**Le président rappelle l'ordre de jour :**

- 1) Rapport de Gestion de la Présidente de l'Association
- 2) Approbation des Comptes 2019 et rapports du Commissaire aux comptes
- 3) Adoption du Budget 2020
- 4) Informations et Questions diverses

Madame la Présidente rappelle que les Membres de l'Association ont reçu avec leur convocation les documents suivants :

- le PV de l'Assemblée du 24 Mars 2021
- le rapport de gestion ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31.12.2019 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes.

Celle-ci ayant vérifié la présence ou la représentation des membres décide d'ouvrir la séance en Visio conférence.

Madame la Présidente donne ensuite lecture du Rapport de Gestion.

Enfin, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

1) Approbation des Comptes 2019 et rapport du Commissaire aux comptes

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de l'Association au cours de l'exercice s'étendant du 01.01.2019 au 31.12.2019 et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes dudit exercice comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, L'Assemblée donne à la Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2) Affectation des résultats

L'Assemblée constate que les comptes de l'exercice 2019 font ressortir un bénéfice comptable de 11 455 euros.

L'Assemblée, approuvant la proposition de sa Présidente décide que le bénéfice de l'exercice 2019 soit 11 455 euros sera affecté au compte report à nouveau de 1 497 et qui s'élèvera donc à 12 952 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3) Adoption du Budget 2020

Un budget pour l'année 2020 est présenté à l'Assemblée. Il comprend pour E5T :

- Organisation de la neuvième Université de La Rochelle les 26 et 27 août 2020 avec une avant-première le 25 août avec Atlantech venant renforcer des synergies bien établit

Il est prévu des produits pour un montant de 50 000 € et des charges pour 48 000 € et donc un résultat à l'équilibre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4) Informations et questions diverses

L'Assemblée donne tous pouvoirs au trésorier Denis Bonin pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après un temps de discussion et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h30.

Signatures

*[noms et qualités des personnes au sein de l'association]*

Myriam Maestroni Présidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.